

**DECLARATION DE FRANCHISEMENT  
DE SEUIL DE PARTICIPATION  
FS/EM/09/2008**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que BNCI Gestion représentée par son Administrateur Directeur Général, Monsieur Mohamed Amrani, a déclaré le 15 avril 2008, avoir cédé sur le marché de blocs, le 11 avril 2008, 71.000 actions Fertima, au profit de son Fonds Commun de Placement « FCP Sanad Actions », au cours unitaire de 400,00 DH, franchissant à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, le FCP Sanad Actions ne détient plus aucune action Fertima.

**Contact CDVM :**

Tel : 037 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)